

PREAMBULE

Pour le contrôle des comptes, la COGEST a eu trois séances où la Municipalité et les chefs de service ont répondu à nos questions. La première séance, le 11 avril 2022, a eu lieu avec le Service de Famille, Jeunesse, Sport et Culture (SFJSC), puis, le 02 mai 2022, avec le Service de l'Administration Générale (SADM) et Service Domaines et Bâtiments (SDOM). Finalement, le 10 mai 2022, un échange a eu lieu avec le Service d'Urbanisme et Travaux Publics (SUTP) ainsi qu'avec le Service de Finances (SFIN).

La COGEST tient à remercier tout particulièrement Mme la syndique Sandra Glardon et MM. Pierre-André Dupertuis, Jean-Pierre Schwab et Michael Zenger d'avoir rédigé par écrit leurs réponses à l'intention de la COGEST, ce qui a grandement simplifié le processus d'élaboration du présent rapport.

RESULTATS COMPTABLES 2021

En séance du 4 avril 2022, la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2021 de la Commune comme suit :

Total des charges	CHF	80'274'255.63
Total des revenus	CHF	80'350'008.91
<hr/>		
Excédent de revenus	CHF	75'753.28

La Commune résume cet exercice comme : « *Un bel exercice avec un bénéfice retrouvé après deux années déficitaires ainsi qu'une marge d'autofinancement en nette hausse, grâce à des charges maîtrisées et des recettes fiscales supérieures au budget, tant pour les personnes physiques que morales.* »

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Dans son rapport daté du 12 avril 2022, la Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA à Vevey atteste le contrôle des comptes 2021 de la Commune de La Tour-de-Peilz en ces termes :

Opinion d'audit

« *Selon notre appréciation, les comptes annuels de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1995 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.* »

CONTRÔLE DES COMPTES PAR SERVICE

ADMINISTRATION (SADM)

1 Administration générale

10 Autorités

101 Municipalité

101.3091.00 Frais de formation Le compte est uniquement dédié aux frais de formation des membres de la Municipalité. Avec le changement de législature, les municipaux, dont ceux entrés en fonction au 1^{er} juillet 2021 ont suivi diverses formations telles que :

- Développement durable, changer les comportements ;
- Programme énergétique et climatique dans les communes ;
- Réussir un processus participatif : règles de base, bonnes pratiques et boîte à outils pour le terrain ;
- Stratégie et pilotage de l'action communale ;
- Communes, Communiquez ! ;
- Les bases du pilotage communal ;
- Communes et médias, mode d'emploi ;
- Rôles et responsabilités des communes ;

111 Administration générale

111.3185.00 Honoraires et frais de procédure

Dans ce compte, le montant dédié à la société ProArchives qui gère le système de classement et d'archivage communal est budgétisé. Les montants dépensés dans ce compte sont les règlements des factures pour les prestations effectuées.

111.3658.05 Subventions - Bus Petit Prince

Il s'agit d'une prestation particulière hors facture des VMCV. Elles sont comptabilisées ici pour des raisons historiques.

111.4359.00 Recettes diverses

Il s'agit d'un compte qui régularise la différence entre les montants portés en réserve (transitoires) et ceux effectivement dépensés d'une année à l'autre.

12 Service de l'économat

121 Centre d'impression

121.3163.00 Locations de photocopieur couleur

A la fin d'un contrat de leasing, celui-ci est renégocié ou fait l'objet d'un appel d'offres. Des conditions plus favorables ont pu être négociées.

13 Personnel et assurances

130 Personnel

130.3091.00 Frais de formation du personnel

Le compte est dédié aux frais de formation destinés à l'ensemble du personnel communal, chefs de service compris (excepté les auxiliaires et les concierges locatifs). Ces frais regroupent les finances d'inscriptions, d'éventuels examens. Les déplacements et repas inhérents aux formations sont également comptabilisés dans ce compte. En 2021, c'est près d'une cinquantaine de collaborateurs et collaboratrices qui ont bénéficié de formation. Outre 2 CAS et 1 diplôme de spécialiste en administration, il s'agit de formations continues pour améliorer les compétences et les connaissances du personnel (les formations « informatiques » sont par contre imputées dans les comptes 190).

130.3091.01 Frais de formation des apprentis

Tous les frais liés à la formation des apprentis sont imputés dans ce compte, tels que formation spécifique destinée aux apprentis, participations financières aux cours inter-entreprises,

déplacements et frais de repas liés à ces formations, matériel scolaire pris en charge par la commune à raison de 2/3 du montant total, cours d'appui, cours blocs pour les apprenties et apprentis des Secteurs conciergerie, voirie et parcs et jardins, cours offerts aux apprenties et apprentis de dernière année « décrocher son premier job ». En raison du COVID, plusieurs formations, cours blocs et sorties ont été annulées, ce qui explique la diminution de frais effectifs.

130.3099.02 Charges diverses

Ce compte est utilisé pour les frais divers du personnel comme :

- les frais d'accueil de nouvelles et nouveaux collaborateurs ;
- les frais liés aux réceptions dues aux départs à la retraite, aux jubilés
- l'achat de tickets à gratter pour les anniversaires (montant budgétisé)
- participation de l'employeur au réseau REVE (montant budgétisé)
- billets VMCV pour les déplacements professionnels (montant budgétisé)
- gratifications de fin d'année (montant budgétisé)
- chèques REKA (montant budgétisé)

En raison du COVID, les réceptions ont été suspendues en 2021 ce qui a considérablement baissé le montant effectif dépensé.

16 Économie et tourisme

160 Économie

160.3658.00 Actions de soutien à l'économie

En 2021, 1458 bons ont été émis pour un montant total de 450'000.00 CHF. Les bons sont valables jusqu'à la fin de 2022 pour un montant total des bons utilisés de 396'504.40 CHF. Une réserve de 59'900.-- a été passée dans ce compte en 2021 afin de disposer des fonds nécessaires pour finaliser l'opération en 2022.

6 Sécurité - population - feu

60 Police administrative

600 Administration

600.3521.00 Association Sécurité Riviera (ASR) et 600.3809.00 Attribution fonds régul. péréq. (réforme policière)

Il s'agit d'une répartition différente entre les communes de la Riviera de la même facture suite à l'augmentation de la population de La Tour-de-Peilz.

SERVICE FAMILLE, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE (SFJSC)

15 Affaires culturelles et de loisir

150 Affaires culturelles

150.3189.00 Mandats et frais divers en 2021 :

1. Mx Riviera : modification des panneaux TOTEM de signalisation sur le territoire communal avec modification des textes et mandat pour le parcours Courbet
2. Réserve 5000.- pour développer la communication sur les affaires culturelles à La Tour-de-Peilz

150.3653.04 Subventions - Fête du jeu

Subvention annuelle octroyée chaque année au MSJ pour le château des jeux qui a eu lieu en juillet 2021.

156 École de natation

Quand l'école de natation a été reprise par la commune, il avait été convenu que cette école devrait s'autofinancer ce qui n'a pas été le cas en 2021 en raison du COVID et de la baisse des cotisations. Au début 2022, des réorganisations ont eu lieu, ce qui devrait faire baisser les charges fixes élevées jusque-là et ainsi renforcer l'autofinancement à l'avenir.

5 Instruction publique et cultes

50 Administration des écoles

500 Administration des écoles

500.3522.00 Finances d'écolage à d'autres communes

Correspond aux écolages payés par les écoliers scolarisés dans la commune et domiciliés dans une autre commune. Il s'agit principalement d'élèves de 2 types de classes qui n'existent qu'à La Tour-de-Peilz :

- Classe de raccordement : écolage de 4000.-/ él.
- Classes sport, art-études : écolage de 1300.-/ él.

Ces recettes varient d'une année à l'autre et sont supérieures en 2021 aux écolages payés par notre commune pour les enfants qui sont scolarisés hors de notre commune. La participation pour le secrétariat à l'orientation prof. qui se trouve à Pully et qui est calculée au prorata du nombre d'habitants augmente un peu en raison de l'augmentation du nombre d'habitants à La Tour. De plus, un problème de coordination a obligé notre commune à un rattrapage sur l'année précédente.

572.3199.00 Frais divers, spectacles, animation, etc.

Les frais divers de spectacles et d'animation ont augmenté pour permettre à un maximum de parents d'assister en direct aux promotions malgré le COVID. Pour y parvenir, des ressources spécifiques de cameramen et de preneur de sons ont été nécessaires.

7 Famille, jeunesse, sport et culture

70 Service administratif

700 Administration

703 Réfectoires scolaires

Le nombre total de repas a un peu augmenté entre 2020 et 2021 et donc leur prix :

- Pour éviter de surcharger les structures d'UAPE, la commune propose aux enfants qui demandent de structures d'accueil seulement pour le midi vers une prestation réfectoire
- De plus, pour faciliter la planification des repas de midi, les enfants ne s'inscrivent plus au jour le jour, mais sur l'année scolaire.

L'augmentation du nombre de repas servis à l'école est relevée dans de nombreuses communes. A La Tour-de-Peilz, en 2021, cette augmentation n'a pas nécessité d'engagement supplémentaire de personnel dans les réfectoires.

705 Accueil familial de jour (REVE)

Le compte 705 récapitule les dépenses et les revenus de l'accueil par accueillantes en milieu familial, anciennement mamans de jour. Toute commune a l'obligation de comptabiliser dans un compte spécifique de la comptabilité communale cette activité, ce qui n'est pas le cas pour réseau REVE ou LaC ou encore l'UAPEPE.

705.3011.02 Traitement des accueillantes milieu familial

Le salaire des accueillantes varie très peu (entre CHF 4.10 et 4.30) en fonction des années d'expérience. En 2021, le nombre d'heures de garde a augmenté. Par ailleurs, une revalorisation des conditions des accueillantes est demandée par le canton, cette revalorisation ne se répercute pas nécessairement sur le salaire.

705.3909.00 Imputations internes - Diverses

Matériel informatique supplémentaire pour télétravail et séances externes.

705.4525.00 Participation des partenaires REVE

Le déficit à payer par la commune pour les accueillantes en milieu familial a augmenté en 2021 et couvre aussi bien les salaires des accueillantes et le personnel de la commune assigné à l'organisation de cet accueil. Dans ce compte on voit surtout le montant total de la participation des partenaires REVES au surplus de charges de l'accueil familial de jour.

706 Accueil de jour des enfants

Concerne la part de la participation boélande au déficit de l'ensemble des structures d'accueil du réseau REVE (accueil préscolaire- garderie, parascolaire-UAPE et les réfectoires scolaires) et à la FAJE.

706.3525.00 Participation réseau REVE

Correspond au déficit du réseau REVE, la comptabilité du réseau REVE étant du ressort de la ville de Vevey qui solidifie les comptes de l'ensemble des structures membres.

706.3655.00 Contribution à la LAJE

La commune paie 5.-/hab. à la FAJE (le réseau reçoit ensuite une subvention par type de structure, compte 705.4515.00 pour l'accueil familial de jour).

71 Service social

710 Service social

710.3664.00 Aides individuelles taxe déchets

L'exonération partielle ou complète de la taxe poubelle est accordée aux personnes ayant de petits revenus (principalement des personnes au revenu d'insertion bénéficiant de prestations complémentaires ou assistances EVAM). Sachant que les déchets sont dans un compte affecté, les exonérations susmentionnées sont portées en charge au Service famille, jeunesse, sport et culture (SFJSC) et en recettes dans le compte ad'hoc.

Par ailleurs, les parents de nouveau-nés reçoivent 30 sacs pour compenser le volume occupé par les langes dans les poubelles.

710.3664.02 Aides individuelles au logement

Cette aide ne concerne qu'un tout petit nombre de personnes de La Tour-de-Peilz, la commune est donc en pourparler avec d'autres communes de la Riviera pour rationaliser la prestation (en voie de finalisation).

710.3665.01 Aides aux personnes en situation de handicap

Cette aide est destinée à des mal-voyants de l'Escale qui bénéficient de documents à large vision (augmentation de la taille des caractères).

OBSERVATION GÉNÉRALE : Les prestations non réalisées en 2021 à cause du COVID sont difficiles à chiffrer et ne diminuent que marginalement les dépenses de la commune :

- L'achat de matériaux a diminué parce que non réalisation de certains travaux (cf. compte 31), c'est le domaine qui a généré le plus d'économies liés au COVID pour la commune.
- Dans le domaine de la culture, les annulations de manifestations ne diminuent peu les dépenses, d'autant plus que la commune a accordé plusieurs fois des parts de subvention pour les frais que les organisateurs d'événements avaient déjà engagés.
- Le fonds culturel Riviera accordera une ristourne en 2022 sur les économies réalisées suite au COVID.

SERVICE DOMAINES ET BÂTIMENTS (SDOM)

17 Sports

170 Stades

170.3121.00

La diminution par 3 des coûts d'eau du terrain de football par rapport au budget 2021 est liée aux mesures prises en période de COVID, le nombre de douches ayant diminué par défaut d'usagers. Il faut donc s'attendre à une facture plus élevée en 2022 où l'activité a repris.

170.3191.00

La charge augmente ici en raison du report de la taxe communautaire des eaux aussi sur les parcelles communales équipées (selon amendement n° 4 de la COFIN votée pour le budget 2021). Ce rapport a été réalisé aussi sur plusieurs autres comptes.

30 Service administratif

300 Administration

300.3185.00 Honoraires, études, expertises

Mandats et expertises payés par ce compte : Prestations d'ingénierie (CECB surtout) - actes notariés - étude sur le remplacement futur de filtration de la piscine des Mousquetaires, recherche de solutions moins dangereuses et moins polluantes, la solution s'est révélée trop coûteuse, donc la commune a opté pour le statu quo (chlore) qui est légale - frais d'avocat pour défendre les intérêts de la gérance de la commune - expertise Vago sur des opérations immobilières.

300.3185.01 Développement durable (SDOM)

L'ensemble du budget prévu pour 2021 n'a pas été entièrement dépensé principalement parce qu'une partie des prestations projetées ont pu être réalisées à l'interne par l'ingénieure en environnement engagée dans le service.

33 Vignes

330 Vignes

330.3011.00 Traitements - Gestion

Réorganisation de travail suite au départ d'une employée : une partie de poste administratif de Domaines et bâtiments a été réorienté et dédié à la vente et à la gestion du secteur vitivinicole, ceci dans le but de réduire les frais en ressources humaines.

330.3186.00 Assurances grêle

Le montant de l'assurance grêle varie d'une année à l'autre, c'est l'assureur qui calcule chaque année la prime en proportion du risque et de différents facteurs.

34 Service des gérances

341 Places de stationnement

341.4231.26 Locations parking des Mousquetaires

La baisse du loyer total au parking des Mousquetaires est due à des changements de locataires de places de parcs. Il existe pour les véhicules à 4 roues 3 types d'abonnement (abonnement diurne, nocturne, 24h./24), d'autres abonnements pour les motos existent aussi. En louant la même place de parc à deux locataires différents, l'un pendant la journée et l'autre pendant la nuit, le prix encaissé par la commune est supérieur à un abonnement pour une place 24h./24, d'où des variations du revenu total du parking. Des résiliations sont la conséquence du COVID.

35 Bâtiments

350 Bâtiments administratifs

350.3122.00 Achats et consommation de gaz

L'augmentation du prix du gaz au 1er déc. 2021 était de 1,7 cts ce qui représente une augmentation de 15%. De surcroît, une augmentation de 3 cts, à savoir de 38% est survenue le 1^{er} avril 2022. Cette augmentation significative du prix du gaz ne s'arrêtera pas là, mais elle se poursuivra en 2022.

De plus, l'électricité va elle aussi suivre le même mouvement suite à la révision et arrêt de plusieurs centrales nucléaires françaises, ...

De ce fait, la Municipalité a décidé d'acheter 3 ans d'électricité (prix qui avait déjà triplé au moment de l'achat) pour les collèges, en créant un micro-réseau interne avec les collègues des

Mousquetaires, Courbet, la salle des Remparts et le complexe de la piscine profitera du prix du kWh solaire produit sur le collège Courbet et directement consommé sur place qui est inférieur à celui du marché libre. Cela permettra d'amortir l'augmentation des coûts.

350.4271.10 Loyers ASR Ch. de Béranges 111

La diminution du prix du loyer payé par l'ASR au ch. de Béranges 111 est la conséquence de paiements différés dans le temps. L'ASR payait le loyer en retard, une fois l'année écoulée. Dorénavant, elle paie son loyer en avance comme c'est le cas de tous les locataires, donc le loyer reste stable.

La COGEST a demandé une liste actualisée des dépenses de la construction du collège Courbet, M. Roulet affirme que le budget est maîtrisé et que l'on ne dépassera pas le budget sauf problème imprévisible aujourd'hui.

SERVICE URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS (SUTP)

18 Transports publics

180 Transports publics

Les chiffres qui apparaissent dans ce compte sont des estimations que les VMCV et la DGMR ont transmises à la commune en décembre 2020 ainsi que le solde de l'année précédente. Dans l'attente de la facture finale de 2021 (à fin décembre 2022), la commune a payé en 2021 des acomptes proportionnels à l'estimation fournie par les VMCV. En cours de 2022, les VMCV bouclent leurs comptes, qui doivent encore être approuvés par le conseil de fondation des VMCV (env. en juin) et seulement ensuite envoyés au canton (DGMR) pour validation. A la suite de ces différentes validations, la commune reçoit le décompte final et le comptabilise.

En 2022, les recettes budgétées seront probablement supérieures à ce qui avait été anticipé, donc la commune devrait recevoir un montant qui correspondra à la différence entre le budget et le dépensé.

180.3517.00 Part. coûts non couverts-traffic régional

Ce montant est le résultat de la diminution de la fréquentation des VMCV des lignes du trafic régional du Bassin 6 "Riviera - Pays d'Enhaut". A titre de comparaison, même si les VMCV ne sont pas compris dans ce compte, dans le rapport d'activités des VMCV, la fréquentation (nombre de personnes qui ont emprunté l'ensemble des lignes VMCV) est la suivante :

- 2019: 26'940
- 2020: 19'902
- 2021: 20'053

Au vu du COVID, le CE (Conseil d'Etat) a décidé pour 2020 de financer exceptionnellement tout le déficit du trafic régional et la moitié du trafic urbain, l'autre moitié restant à la charge de la commune.

Pour 2022, on peut espérer une ré-augmentation de la fréquentation à la hauteur du trafic de 2019, 7000 passagers supplémentaires seraient nécessaires pour se retrouver au niveau 2019. La DGMR estime que le retour de la fréquentation aux chiffres de 2019 ne surviendra que progressivement et sera en 2024 seulement.

180.3517.08 Transports publics VMCV ligne 201

La ligne phare des VMCV dont la fréquentation est la plus élevée et a aussi subi une réduction des passagers en raison du COVID. Le déficit qui s'ensuit se répercute sur 4 comptes. Les charges des VMCV augmentent de 8% par rapport à 2019, les frais de personnel et le nouveau matériel roulant étant les principales dépenses supplémentaires. La DGMR anticipe une baisse de 10% par rapport à 2019.

180.3657.00 Transports publics VMCV ligne 203

Pour la ligne 203, on observe la même diminution de fréquentation avec en plus une diminution supplémentaire (dont un report sur la mobilité douce ou d'autres moyens de communication) due à la déviation de la ligne du bus à cause des travaux sur les Bulesse.

180.3657.01 Transports publics VMCV ligne 207

Pour la ligne 207, le déficit est moindre probablement en raison du retour des gymnasiens en présentiel et de l'augmentation des habitants dans ce secteur.

4 Urbanisme et travaux publics

40 Service administratif

400 Administration

400.4313.01 Permis de construire et d'habiter

Recettes de l'ensemble des factures des permis de construire et d'habiter qui, durant l'année 2021, ont rapporté peu de recettes même si, en 2020-1, les demandes ont doublé en raison de l'acceptation du PGA. Or, seules les réponses d'autorisation et de refus peuvent être facturées. Parfois, une demande de permis reste longtemps sans réponse, par exemple, lors de recours juridiques au tribunal cantonal ou au TF, ces demandes sont donc non facturables. Plusieurs constructions d'importance sont dans ce cas-là en 2021.

43 Routes

432 Éclairage public

432.3123.00 Électricité

Grosse hausse de l'électricité (à cause de la guerre en Ukraine): la commune reste un petit consommateur, elle est donc un client captif comme les particuliers et doit payer son électricité au même prix qu'eux.

44 Parcs-promenades-cimetière

440 Parcs et promenades

440.3145.00 Entretien des parcs

Les frais d'entretien des parcs fluctuent d'une année à l'autre principalement en fonction des conditions météorologiques, mais aussi des travaux à réaliser et de la disponibilité du personnel.

45 Ordures ménagères et déchets

450 Ordures ménagères

450.3011.00 Traitements

L'augmentation des traitements est liée principalement à plusieurs changements d'activités d'un seul collaborateur qui a été affecté à différents secteurs successivement dont des secteurs (déchets, eaux, port) où les comptes sont affectés et qui doivent être ventilés de manière très précise. Dès décembre. 2020, le salaire de ce collaborateur est affecté à la police des constructions où il est employé aujourd'hui.

450.3188.00 Collecte incinérables + 450.3188.02 Collecte compostable

Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz ont passé un contrat de prestations avec 3 entreprises à qui les 3 communes ont délégué l'entière responsabilité d'organiser la collecte des ordures porte à porte et des moloks. Des économies d'échelle confortables ont été possibles depuis la mise en place de ce contrat. Ce contrat court jusqu'en 2024, il ne peut donc pas être modifié avant cette date.

Elise Kaiser nous informe qu'un groupe de travail s'est mis en place en vue de renégocier et d'améliorer les termes de ce contrat. La COGEST, quant à elle, propose de réexaminer la fréquence des tournées en fonction des saisons (la collecte du compost pourrait peut-être diminuer durant les mois d'hiver) et des types de quartiers (immeubles locatifs, centre-ville/

quartier de villas,...). Une évaluation en fonction du tonnage des déchets serait aussi intéressante avant de redéfinir le contrat.

450.3812.00 Attributions financements spéc. - Elim. ordures mén.

Globalement, depuis l'entrée en vigueur de la taxe forfaitaire à 90.- en 2020, le déficit des comptes 450 et 451 a progressivement diminué jusqu'à s'auto-financer. En 2021, le déficit antérieur a même été résorbé, ces comptes étant devenus excédentaires.

450.4354.00 Ventes produits de récupération et 450.4354.01 Ventes papier et carton

Les recettes provenant du recyclage du PET, du papier, du carton et du verre ont augmenté en 2020 aussi bien en volume qu'en valeur marchande, mais ces revenus sont très fluctuants et dépendent de facteurs sur lesquels la commune n'a pas de pouvoir. Par exemple, la commune a payé certaines années pour recycler le papier et le carton alors que maintenant, le recyclage apporte à nouveau des recettes.

451 Déchèterie de La Faraz

451.3301.00 Pertes sur débiteurs

Les pertes sur les débiteurs ne concernent que les pertes qui sont considérées comme irrécupérables. La commune, dans un souci de meilleure visibilité, a passé ces pertes dans ce compte de même que certains dossiers considérés comme irrécupérables aux poursuites dont le coût est de CHF 300 pour une facture de 90.-. De ce fait, la commune préfère relancer les gens par téléphone et proposer des aménagements de paiement échelonné. Cette taxe forfaitaire occasionne 8700 factures, ce qui représente un gros volume de suivi des contentieux et du discernement quand on passe à l'étape des poursuites qui impliquent des dépenses pour la commune qui ne sera pas défrayée en cas de non-paiement, d'acte de défauts de biens, ... Enfin, les personnes qui touchent des AI ou AVS complémentaires ou le RI sont exemptés de cette taxe.

46 Réseau d'égouts et d'épuration

460 Protection des eaux

460.3144.00 Entretien du réseau

Une planification pluriannuelle des curages a été récemment mise en place. Depuis ce moment, on a entre autres accéléré la cadence du curage des collecteurs et des dépotoirs de route (déchets de polluants routiers, etc.). De ce fait, leur fréquence a été augmentée ainsi que les frais qui y sont liés.

460.3526.04 Part. due au SIGE

L'écart est principalement dû à une facture parvenue très tardivement pour des tâches spéciales dévolues au SIGE par convention.

47 Cours d'eau - rives - port

470 Port

Le compte du port étant bénéficiaire en 2021, le surplus est transféré dans un compte de réserve.

470.3804.02 Dotation - Entretien du port

Vu que le secteur affecté du port est excédentaire en 2021, ce compte 470.3804.02 représente l'attribution de 58'803.87 au fonds de réserve. Le solde du fonds de réserve 9281.001.00 "Entretien du port" se monte à 496'941.22 au 31.12.2021.

Les travaux d'entretien hors préavis (pour le paiement de machines, fourniture et entretien du local du garde-port et correction d'enrochements.), sont répartis dans ces comptes de charges de nature 31 :

No de compte	Description	2021
470.3114.00	Achats de mach., mat. expl. et d'entretien	2'538.40
470.3135.00	Achats matériel et fournitures	8'115.25
470.3141.00	Entretien des bâtiments - Local garde-port	5'031.10
470.3141.59	Entretien Rue du Port 1 et vestiaires	0.00
470.3147.00	Entretien des ouvrages riverains	6'979.80
470.3154.00	Entretien machines et mat. d'exploitation	1'769.60
470.3156.03	Entretien défense incendie	0.00

SERVICE DES FINANCES (SFIN)

190.3091.00 Formation

En quoi consiste cette formation ?

Voici les lignes au budget 2021 :

5'000.--	Formation cybersécurité
5'500.--	Formation ProConcept et Nest
10'000.--	Formation continue (nouveau personnel, etc)
1'000.--	Divers
21'500.--	Total

190.3111.00 Achats et renouvellements de licences

Achat et renouvellement des licences : il y a une augmentation d'env. CHF 50'000.- entre 2020 et 2021. L'augmentation du budget 2021 (189'470.--) de ce compte par rapport au budget 2020 (131'400.--) ainsi que respectivement l'augmentation des comptes 2021 (182'164.06) par rapport à 2020 (130'557.70) est principalement due aux renouvellements suivants en 2021 :

- 110 licences Citrix (bureaux virtuels, échéance 2029) pour CHF 14'000.--
- Microsoft SQL Server (bases de données, échéance 2030) pour CHF 22'000.--
- Veeam (sauvegardes des serveurs, échéance 2024) pour CHF 12'000.--

Bien que le modèle de prix des fournisseurs de licences tend vers la location annuelle, sachant qu'il y a encore des licences qui se renouvellent à intervalles réguliers (toutes les x années), les dotations budgétaires de ce compte varient d'année en année.

Les frais de licence sont repartis sur combien des « softwares » ?

Cela concerne environ 40 logiciels ou modules dans ce compte pour le budget 2021. Il s'agit tant de logiciels métiers utilisés tous les jours par les services que de logiciels pour gérer l'infrastructure informatique, comme :

- Tous services : Windows, Office, Adobe Acrobat Pro, Ofisa Gefi/G2i, Prime (Nest, ProConcept), XpertMeeting, PDF Architect
- SADM : Adobe Creative Suite, Netbilbio
- SFIN : Phisa plan, Cash-in
- SDOM : ArchiCAD, homePad, EPIQR+, Oracle Map
- SUTP : AutoCAD, Logiciel analyse routier
- Infrastructure informatique : Exchange, Citrix, SCCM, SQL Server, Windows Server, Veeam, etc

Est-ce que on pourrait prendre des mesures pour diminuer ces coûts ? Y aurait-il moyen de diminuer ces frais ? Quel sont les conditions de licences ?

Comme évoqué ci-dessus, l'augmentation du budget et des comptes 2021 est due à un renouvellement périodique de trois logiciels. Sinon toute acquisition de logiciel est soigneusement étudiée et les meilleures conditions de licences recherchées (tant qu'encore possible des achats ou lieu de location annuelles de licences et sélection de la meilleure offre après comparaison de plusieurs fournisseurs). Quand possible, des logiciels à fonctionnalités équivalentes mais moins chers sont sélectionnés (par exemple PDF Architect pour l'édition de fichiers PDF au lieu de Acrobat Pro).

Des logiciels libres pourraient-ils être utilisés ?

C'est déjà le cas. L'Unité informatique s'inspire de diverses recommandations de logiciels libres, par exemple préconisés par l'État français depuis 2013 à travers son socle interministériel de logiciels libre. Sont installés sur les postes de travail : Z-clip (compression), Notepad++ (éditeur de texte), Sumatra PDF (lecteur de PDF), QGIS (géomatique), FileZilla (client FTP), Firefox (navigateur), Greenshot (capture d'écran).

Au niveau des serveurs, la totalité des plus de 35 machines tourne sur une couche Linux au sein de VMWare, tout comme divers serveurs de fichiers (NAS) et serveurs web (tournant sur Apache ou Tomcat). Certaines bases de données sont en MySQL, d'autre en PostgreSQL. L'Unité informatique collabore également activement avec les villes vaudoises via sa participation au sein de l'AVRIC (Association vaudoise des responsables informatiques communaux) pour développer des logiciels en commun, comme c'est le cas pour le logiciel du port et le futur logiciel de gestion des permis de construire ainsi que d'autres à venir, basés sur des logiciels libres.

Une synergie entre les communes serait-elle possible ? L'occasion de se regrouper avec la commune Blonay-St.Légier.

Une synergie entre Communes est difficile, car elles n'utilisent pas toutes la même infrastructure ou les mêmes logiciels. En outre, les modèles de licences se basent soit sur le nombre d'utilisateurs (par exemple Microsoft, Adobe, etc) ou sur le nombre d'habitants (logiciels métiers comme Nest, ProConcept, etc), où il n'y pas forcément des économies d'échelle. En général, les éditeurs interdisent d'ailleurs les communautés d'achats pour les logiciels, contrairement à l'achat en commun de matériel comme notre Ville le fait quand nécessaire : La Tour-de-Peilz est membre du Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR) comprenant des Cantons, Communes et autres administrations publiques.

En revanche, un échange d'expérience est fait fréquemment entre les Communes. Sachant que La Tour-de-Peilz est le partenaire pilote dans le Canton de Vaud de l'intégrateur Prime Technologies SA (logiciels Nest et ProConcept), diverses Villes sont venues nous visiter (Gland, Rolle, Vevey, Montreux et récemment Blonay-St-Légier) et nous consultent régulièrement. La Tour-de-Peilz a également été choisie par le Conseil d'Etat comme l'une des Communes pilotes du programme eDéménagementCH, à savoir faciliter en ligne les démarches liées au déménagement des citoyens, au sein de toute la Suisse.

190.3189.02 Site internet

Est-ce que la page internet est géré par la commune ?

Le site internet dispose d'un système de gestion de contenu qui est mis en place et maintenu par une agence web spécialisée. Le Greffe ainsi que l'imprimeur éditent le contenu. Le site est hébergé sur un serveur cloud géré par l'Unité informatique et situé chez Infomaniak Network SA à Genève.

190.3189.04 En quoi s'agit-il les projets informatiques ?

Ce compte a été créé depuis le budget 2018 pour mettre en évidence les nouveaux projets informatiques par rapports aux comptes "réguliers" concernant le matériel, les logiciels et la maintenance des systèmes. Voici les lignes au budget 2021 :

6'000.--	Ecrans d'affichage Maison de Commune
4'000.--	Consulting cybersécurité
30'000.--	Remplacement 8 workstations Dell Precision (SDOM, SUTP, SADM)
4'000.--	Solution surveillance
30'000.--	Remplacement XpertMeeting par eSéances
8'000.--	Lab nouvelle téléphonie IP 3CX
13'100.--	GED Escale
40'000.--	Divers et imprévus
135'100.--	Total

200.4221.00 Intérêts bancaires, ccp, et divers

S'agit-il ici d'intérêts négatifs que la commune touche ? Sont-ils tous regroupés dans ce compte ?

Oui, ce compte contient tous les intérêts négatifs ainsi que les intérêts touchés sur le prêt au Parking des Remparts au Manège de Villars :

2'654.17	Intérêts - ATF 3mio à -0.35%
5'308.33	Intérêts - ATF 3mio à -0.35%
10'477.78	Intérêts - ATF 5mio à -0.41%
15'640.00	Intérêts - ATF 5mio à -0.46%
3'897.22	Intérêts - ATF 5mio à -0.46%
20'769.00	Prêt Parking des Remparts SA
105.00	Manège de Villars Amort. prêt
13.75	Vt PostFinance - Bonus pmt par carte
14.66	Vt PostFinance SA - Bonus 01-06.2021
58'879.91	Total

210.4011.00 Impôt sur le bénéfice des sociétés et 210.4012.00 "Impôt sur le capital des sociétés"

Pourquoi autant de différence entre 2020 et 2021 (et non 2021 et 2022) ? Lié à l'optimisation fiscale ?

Pour mémoire, en 2020, suite à une restructuration du capital de certaines sociétés, l'impôt sur le capital a présenté une mauvaise surprise, avec Fr. 21'241.-- dans les comptes contre Fr. 5'000'000.-- au budget. Ce fait n'étant pas encore connu lors de l'élaboration du budget 2021, ce dernier prévoyait Fr. 4.1 mios pour cet impôt, qui s'est finalement situé à Fr. 1'180'998.-- dans les comptes 2021.

Le volet vaudois (RIE III "Vaud") de la RFFA est entré en vigueur au 1er janvier 2019 et a amené ces modifications :

Imposition des entreprises ¹	2015	2016	2017	2018	2019	
Taux effectif ordinaire (IFD et ICC)	22.79%	22.09%	21.37%	21.37%	13.79%	
Statuts spéciaux (holding, base, etc.)	Oui	Oui	Oui	Oui	Abolition	
Impôt sur le capital	Régime ordinaire	0,3‰	0,3‰	0,3‰	0,3‰	0,6‰
	Sociétés holding	0,75‰	0,75‰	0,75‰	0,75‰	0,6‰
	Sociétés de base	0,1‰	0,1‰	0,1‰	0,1‰	0,6‰
Impôt minimum calculé sur les recettes brutes	Commerce de gros	0.13‰	0.13‰	0.12‰	0.12‰	0.05‰
	Fabrication	0.36‰	0.36‰	0.32‰	0.32‰	0.14‰
	Autres recettes brutes	0.72‰	0.72‰	0.68‰	0.68‰	0.28‰

Sachant que le taux de l'impôt sur le capital des sociétés holding a diminué de 0.75 pourmille à 0.6 pourmille, la restructuration de capital a sans doute été effectuée non pas en raison de la RIE III/RFFA, mais selon une nouvelle stratégie financière.

Concernant l'impôt sur le bénéfice, une partie des opérations de restructuration de capital s'est probablement reportée dans ce dernier.

210.4013.00 Impôt complémentaire sur les immeubles

En quoi consiste l'impôt complémentaire sur les immeubles (taxe pour les infrastructures, autre ?)

Cet impôt est défini à l'article 128 de la Loi sur les impôts directs cantonaux (LI) :

1 Les personnes morales sont astreintes à un impôt complémentaire annuel de 1‰ de l'estimation fiscale des immeubles dont elles sont propriétaires. Sont exceptés : les immeubles ou parties d'immeubles qu'elles utilisent elles-mêmes pour l'exploitation d'un commerce ou d'une industrie et les immeubles d'habitation à caractère social.

2 L'impôt est dû par les personnes morales propriétaires de l'immeuble au début de l'année, pour l'année civile entière.

3 Il n'est pas tenu compte d'un changement de l'affectation de l'immeuble en cours d'année A.

Il s'agit donc d'un impôt complémentaire à l'impôt foncier auquel les personnes morales (sociétés) sont également soumises. Cet impôt n'est pas affecté à un but particulier dans les finances communales et est donc à disposition de la trésorerie pour financement le compte de fonctionnement et/ou les investissements si la marge d'autofinancement est positive.

221.4222.00 Revenus des capitaux du patrimoine

221.4250.00 Revenus des participations du patrimoine

Quelle est la différence entre les revenus des capitaux du patrimoine et des participations du patrimoine ?

Il s'agit des rendements (revenus/dividendes) du portefeuille de titres de la Commune (voir en annexe).

Les titres sont distingués dans les 2 catégories suivantes :

- Patrimoine financier
- Patrimoine administrative

De manière générale (pour tous les types d'actifs, pas uniquement les titres) :

- le patrimoine administratif représente des actifs qui sont en lien avec l'activité de la Commune (par exemple les écoles ou une station d'épuration) et qui ne peuvent en principe pas être vendus
- le patrimoine financier représente des actifs qui ne sont pas indispensables à l'activité d'une Commune et qui pourrait être vendus (par exemple bâtiments locatifs)

230.3330.00 Amortissements - Découvert

Le compte amortissements - découvert consiste en quoi ?

Lorsqu'une Commune présente un exercice bénéficiaire, alors l'excédent de revenus est viré au compte 9290.001.00 "Capital" lors de l'opération de répartition du résultat. Voici le dernier exemple en date, pour les comptes 2018 :

8. Répartition du résultat de l'exercice 2018

Comme mentionné sous le chapitre "Charges par nature", les charges comprennent une provision de Fr. 2'770'000.-- pour le solde de la péréquation 2018 qui ne figurait pas dans le budget.

Comptes avant répartition du résultat		
	Total des charges	67'551'131.73
	Total des revenus	70'251'721.10
Excédent des revenus 1		2'700'589.37
Amortissements		
	Amortissements complémentaires	-
Excédent des revenus 2		2'700'589.37
Attribution aux fonds de réserve		
200.3809.00 à 9282.998.00	Provision débiteurs douteux GEFI 2003-2015	22'220.95
230.3809.01 à 9282.001.00	Dépenses et investissements futurs	2'600'000.--
Excédent des revenus 3 (viré à capital)		78'368.42

Lorsqu'une Commune présente un exercice déficitaire, alors l'excédent de charges est viré au compte 9290.001.00 "Capital" lors de l'opération de répartition du résultat, si ce dernier présente un solde positif ou alors au compte 9190.001.00 "Découvert". Voici le dernier exemple en date, pour les comptes 2019, qui a touché tant le compte "Capital" que "Découvert" :

5.1. Répartition du résultat de l'exercice 2019

Comme mentionné sous le chapitre "Charges par nature", les charges comprennent une provision de Fr. 880'000.-- pour le solde de la péréquation 2019 qui ne figurait pas dans le budget.

Comptes avant répartition du résultat	
Total des charges	71'665'563.32
Total des revenus	69'694'361.90
Excédent des charges 1	1'971'201.42
Amortissements	
Amortissement débiteurs	-
Amortissements complémentaires	-
Excédent des charges 2	1'971'201.42
Attribution aux fonds de réserve	
230.3809.01 à 9282.001.00 Dépenses et investissements futurs	-
Excédent des charges 3 (viré à capital et découvert)	1'971'201.42

En lien avec la répartition du résultat :

9282.001.00	Evolution du compte "Dépenses et investissements futurs"
	Solde au 01.01.19 25'003'791.72
	Mouvements 2019 - 249'453.64
	Attribution sur résultat de l'exercice 2019 -
	Solde au 31.12.19 24'754'338.08

Le transfert du résultat touche les comptes 9290.001.00 "Capital" et 9190.001.00 "Découvert" comme suit :

9290.001.00	Evolution du compte Capital
	Solde au 01.01.19 146'339.68
	Virement (partie) résultat exercice 2019 - 146'339.68
	Solde au 31.12.19 0.00

9190.001.00	Evolution du compte Découvert
	Solde au 01.01.19 0.00
	Virement (solde) résultat exercice 2019 1'824'861.74
	Solde au 31.12.19 1'824'861.74

Si une Commune présente un bénéfice et dispose d'un découvert à l'actif (compte 9190.001.00 "Découvert" avec solde supérieur à zéro), alors le découvert est amorti avec l'excédent de revenu, ce qui a été fait dans les comptes 2021 :

5.1. Répartition du résultat de l'exercice 2021

Au vu des chapitres précédents, la répartition proposée du résultat de l'exercice est la suivante :

Comptes avant répartition du résultat

Total des charges	79'174'255.63
Total des revenus	80'350'008.91
Excédent de revenus 1	1'175'753.28

Amortissements

Amortissement des débiteurs (3301)	-
Amortissements complémentaires (330/332)	-
Amortissement partiel de l'excédent de charges 2020 (230.3330.00/9190.001.00)	1'100'000.--
Excédent de revenus 2	75'753.28

Attribution aux fonds de réserve

Dépenses et investissements futurs (230.3809.01/9282.001.00)	-
Excédent de revenus 3 (viré à découvert)	75'753.28

En lien avec la répartition du résultat :

Evolution du compte 9282.001.00 Dépenses et investissements futurs

Solde au 01.01.21	24'584'000.84
Amortissements selon préavis votés par le Conseil communal	2'927'581.67
Attribution du résultat de l'exercice 2021	-
Solde au 31.12.21	21'656'419.17

Finalement, afin d'équilibrer la balance du bilan, le solde du résultat est viré au découvert :

Evolution du compte 9190.001.00 Découvert

Solde au 01.01.21	3'212'155.84
Amortissement partiel du découvert	- 1'100'000.--
Virement du solde du résultat de l'exercice 2021	- 75'753.28
Solde au 31.12.21	2'036'402.56

Le solde du capital reste inchangé :

Evolution du compte 9290.001.00 Capital

Solde au 01.01.21	0.00
Aucun mouvement	-
Solde au 31.12.21	0.00

Ici, le découvert de CHF 3'212'155.84 au 01.01.2021 a été amorti en partie par un virement de CHF 1.1 mios. Cette opération se fait via le compte 230.3330.00 "Amortissements - Découvert". Le plan comptable vaudois prévoit la nature 333 pour ce type de compte.

CONCLUSION

En conclusion, la Commission de Gestion, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2021 ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion de l'année 2021 ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de bien vouloir :

1. approuver le rapport de la Commission de Gestion ;
2. adopter les dépenses imprévisibles exceptionnelles pour l'exercice 2021 telles que présentées ;
3. adopter les comptes communaux pour l'exercice 2021 tels que présentés ;
4. donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Au nom de la Commission de Gestion :

Ziva Tavcar, Présidente